

Décision de la présidence

M. le Président: Le député, pour un rappel au Règlement.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'aimerais dire aux députés, et particulièrement aux plus anciens, que moi aussi j'ai des pétitions à présenter; il suffit de les remettre au greffier de la Chambre et elles sont déposées sans qu'il soit nécessaire d'obtenir le consentement unanime de la Chambre.

M. le Président: Je pense que le député n'a pas le consentement unanime de la Chambre.

Une voix: Mais oui, il l'a.

M. le Président: Laissez-moi poser à nouveau la question à la Chambre.

Le député de Trinity—Spadina demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une pétition. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Merci, monsieur le Président, et merci chers collègues.

Cette pétition est en faveur des familles qui sont séparées depuis des années et qui risquent de l'être encore bien longtemps. Je demande au ministre de l'Immigration d'accorder des permis aux conjoints et aux enfants à charge de revendicateurs du statut de réfugié qui ont été autorisés à faire une demande d'immigration du Canada, y compris ceux qui ont été acceptés en vertu de la nouvelle loi et ceux qui attendent que leur cas soit entendu, afin qu'ils puissent être réunis avec leur famille au Canada et que leur demande soit étudiée sur place.

Cette pétition porte la signature de 25 Torontois.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais poser une question, si vous me le permettez, au premier ministre.

• (1520)

Je me demande si le premier ministre a eu la possibilité de revoir le hansard d'hier et s'il voudrait ou non faire une déclaration en ce qui concerne les échanges qui ont eu lieu hier à 15 heures.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur

le Président, je pensais que peut-être la bonne volonté allait finalement l'emporter.

Comme je l'ai indiqué précédemment, j'étais là et mon collègue, le ministre du Commerce extérieur était absent. Le vice-premier ministre, le ministre de la Jeunesse, qui était assis derrière ce dernier et le whip, lequel était assis derrière le premier ministre, démentent formellement que ces remarques ont été faites.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Laissez-moi terminer mes commentaires. Comme on l'a très justement fait remarquer ce matin pendant le débat, le fait de supposer qu'on puisse porter une accusation à la Chambre et que l'accusé doive d'une manière ou d'une autre s'expliquer ou présenter ses excuses est une notion que je ne peux absolument pas accepter comme précédent.

J'ai entendu ce que le premier ministre a dit. Il n'a pas tenu les propos qu'on lui a attribués, et franchement, cela devrait clore cette discussion.

M. Dingwall: Monsieur le Président, mon collègue de LaSalle—Émard a pris la parole aujourd'hui pour corriger un échange qui a eu lieu. Il y a des députés de ce côté-ci de la Chambre qui croient qu'un échange a eu lieu.

Je demande au très honorable premier ministre, et c'est ma dernière question, monsieur le Président, s'il ne juge pas bon de prendre la parole pour faire une déclaration en ce qui concerne l'échange qui a eu lieu hier à 15 heures.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Le député de Cap-Breton—Richmond—Est a soulevé la question qui nous a occupés hier ainsi que ce matin. Le leader du gouvernement à la Chambre a indiqué très clairement sa position. Je vais essayer de régler la situation dans laquelle nous nous trouvons aussi rapidement que possible.

Hier, les députés de Winnipeg—Nord—Centre, de Gleggarry—Prescott—Russell et de Hamilton—Est ont tous demandé à la présidence de revoir le hansard et l'enregistrement en prétextant que le très honorable premier ministre avait usé d'un langage antiparlementaire et par conséquent avait causé du désordre.

Il y avait d'autres députés qui voulaient être entendus, mais j'ai décidé que j'avais compris la question qui était soulevée et j'ai promis à la Chambre que je consulterai les bleus, comme on dit ici, autrement dit que je reverrai le hansard ainsi que l'enregistrement.